



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
6 avril 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution
au développement des envois de fonds
Genève, 14 et 15 février 2011

**Rapport de la réunion d'experts sur l'optimisation
de la contribution au développement des envois de
fonds**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 14 et 15 février 2011

I. Résumé du Président

1. La réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds s'est tenue les 14 et 15 février 2011, comme approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième réunion directive et conformément à l'Accord d'Accra qui avait chargé la CNUCED d'analyser la contribution potentielle au développement des envois de fonds de travailleurs migrants, en se concentrant sur les moyens de maximiser les effets positifs de ces envois et d'en réduire les coûts grâce à des politiques appropriées, par exemple en élargissant l'accès des migrants aux services financiers.

2. Conformément à ce mandat, la réunion a étudié les moyens d'optimiser la contribution au développement des envois de fonds a) en analysant les tendances récentes des flux migratoires et des envois de fonds; b) en analysant les incidences de ces envois de fonds sur la réduction de la pauvreté et le développement; c) en présentant et en partageant les politiques, les expériences et les leçons apprises s'agissant de canaliser ces envois de fonds pour servir au mieux les besoins en matière de développement; d) en examinant les moyens de faciliter ces envois; et e) en discutant des mesures qui font obstacle aux migrations et qui contrarient l'expansion des envois de fonds.

3. La réunion était présidée par M. Dian Triansyah Djani, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève. Dans ses remarques liminaires, M. Djani a dit que, face aux difficultés induites par la crise économique mondiale, le nombre des migrants économiques augmentait, avec un accroissement parallèle des envois de fonds. Si ces envois jouaient un rôle important dans l'économie, l'investissement et le développement des pays en développement – en particulier pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – leur transfert, leur circulation et leur distribution étaient contrariés par des problèmes systémiques, liés notamment à la législation et aux procédures financières. La communauté internationale devait donc s'attacher grâce à une coopération et à une coordination à surmonter ces problèmes, afin de faire en sorte que les envois de fonds contribuent au développement.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a dit que les transferts par des moyens formels seraient encouragés par de meilleurs politiques et mécanismes, et que toute amélioration des services financiers fournis et des cadres réglementaires était décisive pour faciliter les envois de fonds et les canaliser vers des activités productives. Il a souligné que les flux migratoires et les envois de fonds devaient être gérés dans le cadre de politiques et d'institutions plus cohérentes et mieux coordonnées, aux niveaux national, bilatéral, régional et multilatéral.

5. Les travaux ont débuté par la réunion d'un groupe de haut niveau, avec les participants suivants: M. Juan José García Vásquez, Vice-Ministre des affaires étrangères en charge des questions de migration, El Salvador; M. Juan José Gómez Camacho, Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique auprès des organisations internationales sises à Genève; et plusieurs représentants de haut niveau du Groupe mondial sur la migration, à savoir M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), M. Assane Diop, Directeur exécutif de la section de la protection sociale à l'Organisation internationale du Travail (OIT), M^{me} Kyung-wha Kang, Haut-Commissaire adjointe, Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), et M^{me} Purnima Mane, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). M^{me} Kirsi Madi, Directrice régionale adjointe pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants à l'UNICEF, a fait une déclaration au

nom du Président du Groupe mondial sur la migration. M. Ottaviano Canuto, Vice-Président et Chef des activités de réduction de la pauvreté et de développement économique à la Banque mondiale, a fait un exposé par visioconférence. Des experts représentant les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé ont participé aux débats de fond.

6. Les experts ont salué la note établie par le secrétariat (TD/B/C.I/EM.4/2). Il a été noté que la réunion était organisée en application de la résolution de l'Assemblée générale sur les migrations et le développement (A/C.2/65/L.69). Cette réunion était particulièrement opportune puisqu'elle donnait la possibilité d'examiner les incidences de la crise et de la sortie de crise sur les envois de fonds et de contribuer au débat thématique informel prévu en mai sur les migrations internationales et le développement, dans la perspective de l'organisation du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2013.

A. Tendances des flux migratoires et des envois de fonds

7. Il a été dit que les flux migratoires internationaux – qui concernaient actuellement 3 % de la population mondiale – étaient devenus un moteur de l'économie mondiale. Cette dynamique était portée par l'évolution démographique et par les tendances du marché du travail, ainsi que par l'aggravation des disparités y compris entre le Nord et le Sud. C'est dans le contexte de la mondialisation que le phénomène des migrations pouvait le mieux se comprendre, 93 % des migrants dans le monde étant des migrants économiques. La migration était la plus ancienne stratégie de développement dans le monde, comme le montraient la première législation européenne pour la protection des envois de fonds (adoptée par l'Italie en 1901) ainsi que le traité conclu en 1960 entre l'Espagne et l'Argentine pour réduire les frais pour les bénéficiaires des envois.

8. Plusieurs experts ont déclaré que les principaux pays de destination avaient pris des dispositions pour limiter encore plus les arrivées de migrants durant les crises récentes afin de réserver les emplois à leurs propres ressortissants, sous la pression d'un rejet croissant des migrants dû à la xénophobie et à la crainte du chômage. Ces mesures, auxquelles s'étaient ajoutés une reprise économique fragile et des mouvements imprévisibles des monnaies, avaient pesé sur la situation aussi bien des migrants que des envois de fonds.

9. Certaines caractéristiques importantes des migrations pouvaient être dégagées: a) les flux migratoires Sud-Sud étaient devenus plus importants que les flux Sud-Nord, puisqu'ils représentaient plus de la moitié des flux migratoires venant du Sud; b) les flux migratoires intrarégionaux et vers les pays en développement émergents (y compris dans le sens Nord-Sud) s'étaient amplifiés; c) les femmes et les jeunes représentaient 49 % et 23 %, respectivement, des migrants; d) la ventilation sectorielle de l'emploi des migrants faisait ressortir l'importance du secteur des services, en particulier la construction et le tourisme; et e) une forte proportion des envois de fonds allaient à des zones rurales et à des communautés locales.

10. En Afrique, l'incidence des migrations s'était peu à peu amplifiée, même si elle était moindre que dans d'autres régions. En Afrique subsaharienne, la plupart des flux étaient de nature intrarégionale, alors qu'en Afrique du Nord ils étaient essentiellement dirigés vers des pays situés à l'extérieur du continent. L'Afrique comptait la plus forte proportion de migrants qualifiés expatriés, ce qui s'expliquait par la situation socioéconomique et par des conflits.

11. Le coût humain, social, existentiel et psychologique élevé des migrations a été souligné. Il importait d'adopter vis-à-vis de la problématique des migrations et du développement une approche fondée sur les droits de l'homme et axée: a) sur l'amélioration

de la situation des groupes de migrants marginalisés – notamment les migrants en situation irrégulière particulièrement vulnérables aux pratiques discriminatoires; et b) sur les règlements et les politiques qui excluaient les migrants. Il appartenait aux pays de respecter et de protéger les droits de tous les migrants et de permettre à ceux-ci de vivre dans la dignité et dans la sécurité.

12. La contribution spécifique des travailleuses migrantes qui, bien souvent, émigraient seules et étaient employées dans le secteur informel, et la nécessité de prendre en compte leurs problèmes dans la gestion des flux migratoires ont été soulignées. Selon les participants, on n'avait pas suffisamment analysé les conséquences de la migration des femmes et des envois de fonds correspondants. Les données concernant le volume, la fréquence et la régularité des envois de fonds n'étaient pas ventilées en fonction du sexe de l'expéditeur et du destinataire des envois. Or selon certains experts, les femmes rapatriaient une part plus importante de leurs revenus de manière régulière et suivie. Elles étaient donc pénalisées davantage aussi par les coûts de transfert. Les femmes jouaient par ailleurs un rôle important dans l'utilisation des fonds envoyés par le conjoint, d'où l'utilité d'avoir des compétences financières. Les migrations et le développement socioéconomique qu'elles induisaient avaient un résultat positif: l'autonomisation des femmes. Une approche de la problématique des flux migratoires et des envois de fonds impliquant des femmes qui tiendrait compte de cette dimension spécifique permettrait de prendre les bonnes initiatives requises.

13. Il a été noté que les pays ne devaient pas sous-estimer les répercussions sociales et psychologiques négatives des migrations pour les enfants qui restaient au pays. Il convenait de mettre en balance en particulier les risques encourus par les enfants concernés par la migration et les retombées bénéfiques des envois de fonds. Des données ventilées par sexe et concernant spécifiquement les enfants, ainsi que des recherches dans ce sens, étaient jugées essentielles à l'avenir pour arriver à des solutions bien adaptées qui permettent de limiter les effets négatifs et d'optimiser les effets positifs des envois de fonds pour les femmes et pour les enfants.

14. Il a été noté que, dans beaucoup de pays, la problématique de la migration et du développement présentait de nombreuses facettes qui étaient politiquement sensibles et qui comportaient une charge émotionnelle. Le dialogue international était essentiel, mais il avait été difficile. Le Forum mondial sur la migration et le développement entendait donner la possibilité de procéder à des échanges de vues et de dépoliariser le débat entre pays d'origine et pays de destination. Il était parvenu, à sa récente conférence de Puerto Vallarta (Mexique), à définir un cadre de discussion commun pour l'avenir, avec: a) un accent mis sur le développement humain, à partir des connaissances et de l'expérience; b) une prise de conscience commune qu'il y avait à la fois des responsabilités partagées (par exemple respecter les droits de l'homme et assurer la protection de la famille) et des retombées bénéfiques partagées (sous la forme d'envois de fonds, de connaissances et de travail) entre les pays d'origine et les pays de destination; et c) le recours à de larges partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile pour faire progresser les choses sur le terrain. Il était considéré que ce cadre pourrait procurer des résultats spécifiques en termes de développement. La nécessité de travailler en plus étroite coopération dans l'avenir avec le Groupe mondial sur la migration a été mise en exergue. Le Groupe mondial sur la migration entendait faire avancer le débat sur la question de la migration et du développement en créant des synergies entre les organisations internationales dans ce domaine. Il avait entrepris des activités concertées, y compris en vue de l'intégration systématique de la problématique des migrations dans le développement, et il avait contribué aux sessions du Forum mondial sur la migration et le développement.

15. On a fait valoir que les envois de fonds étaient intrinsèquement liés aux flux migratoires et qu'ils en constituaient une retombée économique directe. Les envois de fonds

vers les pays en développement avaient progressé en même temps que les flux migratoires, et plus vite que les flux d'aide publique au développement (APD) depuis le milieu des années 90, même s'il avait été observé en 2008 dans certains couloirs de migration Nord-Sud un repli marqué de cette hausse tendancielle rapide. Ainsi, les envois de fonds venant d'Espagne et d'Italie (qui représentaient plus de 40 % de l'ensemble des envois venant d'Europe) avaient enregistré un repli important. Par ailleurs, les envois de fonds se sont révélés plus résistants durant les crises récentes que l'investissement étranger direct (IED), puisqu'ils n'ont reculé que de 5,5 % en 2009 et que dès 2010 ils ont crû de 6 %. Leur reprise a été plus précoce et plus rapide que celle de l'IED, avec un montant en 2010, selon les estimations, de 325 milliards de dollars. Leur chiffre devrait atteindre 374 milliards de dollars en 2012. Mais les envois de fonds ne pouvaient pas se substituer à l'APD et à l'IED.

16. Il a été noté que les envois de fonds étaient une importante source de financement extérieur pour les pays en développement et qu'ils étaient devenus un moteur particulier de développement économique dans beaucoup de ces pays où ils avaient représenté en 2009 2 % du produit intérieur brut (PIB) en moyenne. Dans 13 pays en développement ou pays les moins avancés (PMA), le chiffre dépassait 15 %. Des études avaient montré que ces envois avaient tendance à s'amplifier après les crises, les catastrophes naturelles (comme les inondations au Pakistan et le tremblement de terre d'Haïti) ou les conflits, ce qui soulignait bien leur importance non seulement pour la réduction de la pauvreté mais aussi pour la stabilisation économique.

17. La facilitation du mouvement de personnes offrait aux pays en développement un outil supplémentaire pour leur politique de développement. Il a été souligné que les fonds envoyés étaient une épargne privée, souvent obtenue au prix de grands sacrifices personnels et répondant au souci d'aider la famille. Ils ne devaient pas se substituer à des stratégies nationales de développement efficaces. Une croissance économique assortie de création d'emplois dans le pays était la priorité absolue. Offrir un marché du travail favorable aux jeunes professionnels qualifiés – en particulier de sexe féminin – était indispensable pour atténuer les possibles répercussions négatives sur le développement des flux migratoires et des envois de fonds.

18. Les experts étaient convenus que les envois de fonds devaient faire partie de la politique de gestion des migrations en général, et que la problématique des migrations et des envois de fonds devait être systématiquement intégrée dans la planification du développement au niveau national. Le manuel du Groupe mondial sur la migration intitulé *Mainstreaming Migration into Development Planning* était un outil utile pour fixer les objectifs et les priorités stratégiques, définir les partenaires et les bénéficiaires clefs, et mettre en place des mécanismes consultatifs et des structures institutionnelles.

B. La contribution des envois de fonds au développement

19. Il a été souligné que les envois de fonds allaient directement à des particuliers, et pour 30 à 40 % des envois à des zones rurales. On considérait souvent qu'ils étaient l'expression en termes monétaires de relations sociales et affectives et qu'ils reposaient à la base sur l'altruisme, ce qui expliquait pourquoi ils étaient surtout consacrés à la consommation des ménages (dans une proportion qui atteignait 86,4 % au Mexique) et qu'une fraction seulement était épargnée et investie.

20. Selon ce qui a été dit aux participants, il apparaissait de plus en plus clairement que les envois de fonds avaient des effets positifs en termes de réduction de la pauvreté. Même si ces effets étaient variables selon les pays et à l'intérieur de chaque pays (et selon les régions et les familles), des études empiriques – effectuées notamment par la CNUCED et la Banque mondiale – avaient révélé que les envois de fonds réduisaient et atténuaient la pauvreté dans beaucoup de pays en développement. Dans son étude intitulée *Impact of*

Remittances on Poverty in Developing Countries (UNCTAD/DITC/TNCD/2010/8), la CNUCED avait établi que dans les pays où les envois de fonds représentaient plus de 5 % du PIB, ils contribuaient de façon importante à la réduction de la pauvreté et que, pour un niveau de PIB donné, un accroissement de 10 % en moyenne du montant des envois induisait une réduction de 3,1 à 3,9 % de la part de la population en dessous du seuil de pauvreté, et de 3 à 5 % de l'écart de pauvreté. Les envois de fonds jouaient un rôle clef sur le plan social en permettant des dépenses pour l'éducation et pour la santé dans des pays où les services offerts étaient insuffisants, et ils contribuaient ainsi au développement du capital humain. Ils fonctionnaient un peu comme une assurance pour les destinataires dans la mesure où les migrants étaient mis à contribution en cas de besoin, diversifiant ainsi les risques familiaux et sécurisant le revenu des ménages.

21. On a fait valoir qu'au-delà de leurs effets positifs immédiats pour les ménages dans les pays d'origine, les envois de fonds pourraient contribuer davantage au développement s'ils servaient à créer des flux réguliers de revenus, à condition que des mécanismes efficaces soient mis en place par les gouvernements à cet effet.

22. Compte tenu de la nature privée des envois de fonds et du fait qu'ils servaient essentiellement à couvrir des besoins essentiels, tout l'enjeu consistait à trouver les moyens de les faire contribuer au développement et de canaliser les capitaux des migrants vers des utilisations productives. C'était là un objectif particulièrement novateur pour les gouvernements, les autres parties prenantes et les organismes internationaux de développement. Faire revenir dans les pays d'origine les capitaux des migrants, y compris en développant les liens entre les associations locales de migrants et leurs communautés d'origine, était un domaine d'action très prometteur. Mais il faudrait des efforts considérables pour surmonter la méfiance des migrants, sans parler de la difficulté de faire connaître les occasions d'investissement attractives. Plusieurs pays mettaient activement à profit ces envois de fonds pour atténuer la pauvreté et procurer à la société des avantages au sens plus large. Le Bangladesh et le Ghana avaient inscrit ces envois dans leurs plans de réduction de la pauvreté en les considérant comme une source essentielle de revenus, et ils s'attachaient à réduire les coûts de transfert et à optimiser les effets positifs des envois de fonds. Les Philippines avaient créé des fonds spéciaux, comme le Flexifund, pour encourager les migrants à participer au système national de sécurité sociale et à épargner pour la construction de logements (par exemple à travers un fonds mutuel pour le développement du logement dit Home Development Mutual Fund).

23. De plus en plus de pays prenaient des initiatives pour encourager l'investissement dans les capacités productives. Au Mexique, le programme 3x1 passait du renforcement des infrastructures à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME). Aux Philippines, il était fourni à la fois une formation à l'entrepreneuriat et un accès au crédit pour permettre aux migrants revenus au pays d'accéder à l'indépendance économique. En Équateur, les migrants revenus au pays pouvaient bénéficier de conseils aux entreprises, d'un accès au crédit et d'un traitement en franchise de droits pour les importations d'outils de travail. Au Brésil, des microcrédits de démarrage et une formation à l'entrepreneuriat étaient prévus pour les migrants revenant au pays pour y exploiter des PME. Il a été souligné qu'il fallait bien comprendre la culture et la situation locales pour assurer le succès des politiques et qu'il était préférable de suivre une approche adaptée aux caractéristiques spécifiques du pays plutôt que de tenter d'utiliser une seule et même approche dans tous les cas.

24. Il a été relevé que dans certains pays – la Chine par exemple – le lien entre flux migratoires et investissement était fort parce que les travailleurs expatriés ne se contentaient pas d'envoyer des fonds mais investissaient également en Chine. Ces investissements pouvaient servir de capitaux d'amorçage – ce qui était particulièrement important dans les premières phases de développement pour l'accumulation de capital. Des stratégies de développement local favorisaient ces flux de capitaux. À titre d'exemple, on pouvait citer la

création de zones de développement industriel avec un environnement propice à l'investissement et un encouragement à la création d'entreprises et de petites fabriques, dans les villages et les petites villes, par un groupe de plusieurs familles recevant des envois de fonds de l'étranger. On pouvait penser aussi aux exemples du Ghana (un mécanisme d'octroi de dons en échange d'envois de fonds), des Philippines (un programme philanthropique de la diaspora pour le développement social) et du Mexique (des opportunités d'entrepreneuriat dans les communautés rurales à l'aide de crédits publics en échange d'envois de fonds), pour attirer des investissements des diasporas en faveur de projets spécifiques pour l'éducation, la santé, les infrastructures et le développement des entreprises dans les communautés d'origine. Le Maroc avait entrepris de créer une base de données répertoriant les associations de la diaspora reconnues afin de renforcer les liens et de les tenir informées des possibilités d'investissement au Maroc.

25. Les migrants contribuaient également au développement de l'économie de leur pays d'origine en créant des synergies entre leurs activités dans le pays d'accueil et la production dans leur pays d'origine. De plus en plus d'entrepreneurs migrants effectuant eux-mêmes des envois de fonds apportaient la preuve qu'il existait des possibilités nouvelles pour des entreprises ethniques dans les pays d'accueil, pour le «commerce nostalgique» (de produits agroalimentaires et de services de tourisme du pays d'origine), et pour une multitude d'autres investissements et partenariats qui contribuaient à l'économie locale du pays d'origine. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) avait mené des projets dans ce domaine, et il étudiait actuellement le rôle des envois de fonds et du financement de l'activité commerciale dans ce segment de marché en croissance rapide. Comme ces travailleurs migrants atteignaient ainsi des objectifs d'épargne tout en créant en même temps des emplois, la migration pouvait dès lors devenir un choix et non plus seulement une nécessité.

26. Il a été dit que la contribution des migrants allait bien au-delà de la dimension économique et monétaire. Les «transferts sociaux» – c'est-à-dire les compétences, les connaissances et les réseaux des migrants – étaient encore plus précieux pour promouvoir le développement des pays et des communautés d'origine. Les réseaux sociaux étaient par nature bidirectionnels, et permettaient la circulation des ressources, des informations, des valeurs et des modes de consommation. En Indonésie par exemple, les envois en nature (c'est-à-dire les produits envoyés par les travailleurs migrants à leur famille restée au pays) jouaient un rôle important. La mobilisation de la diaspora au service du développement était devenue l'un des moyens les plus efficaces de compenser l'«exode des compétences», en le remplaçant par une «circulation des compétences». Divers programmes – comme le programme Migration pour le développement de l'Afrique conduit par l'OIM – donnaient la possibilité aux diasporas de s'impliquer dans les pays d'origine et de partager leur savoir-faire, par exemple en assurant des programmes d'échange pour l'administration publique ou de formation universitaire dans les pays d'origine, ou en facilitant le retour en Afrique de médecins et d'autres travailleurs de santé qui s'étaient expatriés. Un programme innovant de l'OIT (le programme des emplois verts) liait les envois de fonds à des emplois verts dans les zones rurales, où ces envois servaient à réduire la pauvreté tout en respectant l'environnement.

27. Même si des initiatives avaient été activement menées, il fallait faire davantage pour canaliser une partie des envois de fonds vers les investissements productifs dans les pays d'origine et pour attirer les ressources des travailleurs expatriés – sous la forme aussi bien de capitaux que de connaissances. Des efforts considérables seraient nécessaires pour surmonter les problèmes qui se posaient pour faire connaître les possibilités d'investissement attractives dans les communautés d'origine. Le FIDA s'attachait depuis cinq ans, avec un consortium de gouvernements et de partenaires (Union européenne, Luxembourg, Banque américaine de développement, Consultative Group to Assist the Poor et Fonds d'équipement des Nations Unies), à promouvoir ces activités, en finançant plus

d'une quarantaine de projets pour des entités publiques ou privées. La Banque africaine de développement mettait en place des financements innovants dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FIDA et France) sur les migrations et le développement visant à développer des produits financiers nouveaux. Cette banque travaillait avec la diaspora pour canaliser les envois de fonds vers les investissements productifs et le développement local. Ces moyens de financement novateurs passaient notamment par l'émission d'obligations s'adressant aux membres de la diaspora et par le renforcement des transferts de connaissances et de compétences en collaboration avec les associations de la diaspora. Il a été dit que ces obligations s'adressant aux membres de la diaspora pouvaient avoir un effet macroéconomique et qu'elles s'assimilaient davantage à une forme d'investissement «patriotique» qu'à des transferts d'argent privés, et aussi que les diasporas pourraient prêter davantage attention au rendement de leurs obligations. Vu la complexité de cet outil, il n'avait été utilisé que rarement (en Inde par exemple).

28. On estimait que l'officialisation des envois de fonds était une condition préalable importante pour pouvoir les canaliser vers des utilisations productives. Dans ce contexte, l'acquisition de compétences financières et l'intégration financière devaient être des objectifs prioritaires. L'acquisition de compétences financières pouvait contribuer à mieux faire connaître les instruments financiers utilisables pour les envois de fonds et à renforcer la confiance dans ces instruments, ainsi qu'à promouvoir une culture de l'épargne. Si les familles qui recevaient ces envois et les migrants qui revenaient au pays pouvaient acquérir des connaissances utiles en matière financière et commerciale, ils pourraient les transformer en compétences entrepreneuriales. Grâce aux projets menés dans le cadre du Dialogue interaméricain, la moitié au moins des familles recevant des envois de fonds qui avaient pu ainsi acquérir des compétences financières avaient ouvert des comptes bancaires et commencé à se constituer une épargne et des actifs. L'OIT avait conçu un programme pour aider les migrants à planifier leurs revenus et leurs dépenses, à mieux gérer leur budget et à améliorer aussi leur interaction avec les institutions financières. Ce programme avait été appliqué dans la République de Moldova et en Indonésie, et il serait introduit sous peu au Cambodge et au Sénégal.

29. L'expérience des Philippines avait montré que l'acquisition de compétences financières par les migrants avant leur départ, durant leur séjour à l'étranger et après leur retour – en ce qui concerne les contrats, le développement des compétences, les mécanismes d'envoi de fonds présentant le meilleur rapport coût-efficacité, les instruments financiers, l'organisation du retour et les investissements dans de petites entreprises commerciales – permettait à ces personnes de prendre de meilleures décisions pour l'utilisation des fonds transférés. Les politiques publiques et l'aide au développement, avec un appui de la société civile, pouvaient aussi favoriser l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises viables.

30. Il a été noté que les envois de fonds pouvaient avoir des effets aussi bien microéconomiques que macroéconomiques. Ces effets macroéconomiques – en termes de PIB, de taux et de réserves de change, de solvabilité du pays, d'exportations et d'importations et de consommation – méritaient d'être mieux étudiés. Souvent, les envois de fonds avaient eu un effet anticyclique. De par leur nature compensatoire, ils aidaient les ménages qui en bénéficiaient à lisser leur consommation de biens marchands et non marchands, directement ou indirectement, en élargissant la base d'imposition de l'État et en amplifiant la marge de manœuvre budgétaire. Des envois de fonds stables et résistants aux crises pouvaient améliorer la viabilité de la dette publique et réduire les risques souverains. Mais ils pouvaient aussi entraîner une appréciation du taux de change réel et peser sur la compétitivité des secteurs marchands (le syndrome hollandais). Ces effets étaient plus marqués pour les pays à faible revenu et pour certains pays à revenu intermédiaire, et encore plus nets pour ceux où les apports de capitaux et les flux commerciaux étaient moins ouverts. Des apports de capitaux excessifs pouvaient conduire à une expansion monétaire et

à des pressions inflationnistes, tout en incitant moins les pouvoirs publics à respecter la discipline budgétaire et à entreprendre les investissements nécessaires pour atténuer la pauvreté et développer les infrastructures. Il y avait un risque que des pays en développement deviennent fortement tributaires des envois de fonds, ce qui aurait pour effet de décourager la main-d'œuvre de s'impliquer réellement dans des activités productives. Il pourrait en résulter une diminution de l'offre de main-d'œuvre intérieure et de l'accumulation de capital, et par conséquent aussi de la croissance économique, dans ces pays. D'un autre côté, les envois de fonds pouvaient permettre à des personnes de quitter le marché du travail afin de perfectionner leur éducation ou de fonder une entreprise.

C. Faciliter les envois de fonds

31. Les experts convenaient que les mécanismes d'envoi de fonds devaient être améliorés. Les coûts de transaction élevés (même si le coût moyen des envois de fonds n'avait pas dépassé 8,7 % en 2010), l'accès difficile au financement notamment faute de compétences financières, l'utilisation de circuits informels, le faible degré de concurrence sur les marchés des transferts monétaires (accords d'exclusivité par exemple), la taxation des transactions portant sur les envois de fonds et l'asymétrie de l'information étaient autant d'obstacles importants aux envois de fonds. Il a été noté que le G-20 avait inscrit la réduction des coûts de ces envois parmi les objectifs de son plan d'action pluriannuel.

32. Pour beaucoup de pays bénéficiaires de ces envois, il était urgent d'officialiser les transferts de fonds afin de réduire les coûts de transaction et de canaliser les fonds vers des utilisations productives. Le caractère informel des transactions tenait au fait que beaucoup de travailleurs migrants n'avaient pas de compte bancaire, à la diversité des envois (par exemple crédit informel et envois en nature), et à des facteurs culturels en général. Les experts reconnaissaient que pour officialiser les transferts, il fallait rendre les circuits formels de transfert plus accessibles, abordables, efficaces, compétitifs, commodes et transparents.

33. Divers moyens en ce sens avaient été mis en place par les acteurs – y compris les pays de destination des migrants et les pays recevant les envois, les services postaux, les banques et les coopératives de crédit. L'Union européenne favorisait les accords de partenariat, en particulier avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, aux niveaux bilatéral, régional et continental. Elle avait pris des mesures pour réduire progressivement les coûts des envois (qui étaient ainsi passés en France, par exemple, de plus de 11 % à moins de 9 %) et pour coopérer avec les diasporas africaines. Elle avait financé depuis 2002 plusieurs projets, pour un montant de 30 millions d'euros, visant à optimiser la contribution des envois de fonds au développement et à l'amélioration du niveau de vie. À travers son mécanisme de financement pour l'envoi de fonds, le FIDA finançait des projets et des programmes d'action pour encourager la concurrence aux niveaux national et international, en offrant aux migrants des «options» financières différentes et plus avantageuses pour utiliser leur épargne si difficilement accumulée. Le Bangladesh prévoyait d'établir une banque des migrants qui offrirait des prêts à taux d'intérêt avantageux aux travailleurs qui s'expatriaient et qui apporterait à ceux qui rentraient au pays une aide financière pour effectuer des investissements productifs.

34. L'intégration financière et l'acquisition de compétences financières étaient jugées indispensables pour officialiser les envois de fonds et abaisser les coûts de transaction, comme démontré par l'exemple du Mexique. Ce pays avait mené deux stratégies pour offrir des services financiers aux ménages hispaniques aux États-Unis qui n'avaient pas de compte bancaire (une proportion de 19,3 % des ménages) ou bien qui avaient un compte bancaire mais se procuraient des services financiers hors du circuit bancaire (une proportion de 24 %). La première passait par la délivrance de cartes consulaires – une carte d'identité

pour les migrants mexicains – par tous les consulats du Mexique aux États-Unis pour faciliter l'ouverture de comptes bancaires. Des accords pour l'acceptation de ces cartes comme pièces d'identité officielles avaient été signés entre les banques/coopératives de crédit et les consulats mexicains. La seconde consistait à aider les migrants mexicains aux États-Unis et les destinataires des envois de fonds au Mexique à acquérir des compétences financières, par le biais d'accords bilatéraux spécifiques et d'accords avec des entités non gouvernementales dans les deux pays. Les communautés qui recevaient des envois de fonds devaient, quant à elles, faire davantage d'efforts pour promouvoir l'acquisition de compétences financières et l'intégration financière. Le cas des migrants en situation irrégulière auxquels il était souvent refusé l'accès aux services financiers structurés dans les pays de destination a été évoqué. Certains experts estimaient que tout migrant, qu'il possède ou non des papiers en règle, devait pouvoir s'intégrer financièrement dans le pays de destination.

35. On a fait valoir que le système postal était utile pour améliorer les envois de fonds, compte tenu de son réseau physique s'étendant au monde entier et de la confiance dont il bénéficiait auprès de la clientèle grâce au soutien des pouvoirs publics et à sa réglementation internationale. Il était généralement moins coûteux de passer par les services postaux que par des banques ou des organismes de transfert de fonds; en Afrique subsaharienne, par exemple, les coûts de ces services étaient inférieurs de 50 %. Les services postaux pouvaient être particulièrement utiles dans les zones rurales mal desservies, surtout avec un appui international. Grâce à la mise en œuvre dans six pays d'Afrique de l'Ouest d'un projet de l'Union postale universelle (UPU) et du FIDA, entre 2009 et 2010 le volume des envois de fonds avait bondi de 104 % et les coûts de transaction avaient été réduits dans une proportion de 30 à 50 %. En agissant de façon plus dynamique, les services postaux pourraient offrir des solutions novatrices pour les envois de fonds. Au Brésil par exemple, la disposition de loi qui n'autorisait que les banques privées à proposer des services bancaires avait été supplantée par un accord entre les services postaux et les banques privées qui autorisait celles-ci à proposer des services de transfert de fonds dans les offices postaux. Cette initiative avait facilité les envois de fonds, réduit les coûts de transaction et permis à des zones périphériques d'avoir accès à des services bancaires.

36. L'importance du réseau postal pour les transferts de fonds tenait à ses trois dimensions complémentaires, qui seraient selon toute probabilité encore mieux intégrées d'ici peu. Premièrement, la dimension physique: avec 660 000 succursales au total, les services postaux représentaient le plus vaste réseau physique dans le monde. Dans les pays en développement, il y avait près de deux fois plus d'offices postaux et d'agences postales (500 000) que de succursales de banques commerciales (275 000). Deuxièmement, la dimension électronique: les offices postaux étaient reliés par un réseau informatisé d'échange de données qui leur permettait de proposer des services de transfert de fonds électronique et de faciliter les opérations commerciales. (Les compagnies aériennes et les bureaux des douanes pouvaient eux aussi se connecter à ce réseau.) Et troisièmement, la dimension financière: plus des deux tiers des offices postaux proposaient certains services financiers (par exemple mandats, comptes d'épargne, paiement de factures, versement de prestations sociales). La branche financière de la Poste japonaise détenait ainsi actuellement près de 1,9 billion de dollars d'épargne, ce qui en faisait l'une des plus grandes institutions financières mondiales.

37. En offrant des services de qualité, efficaces et d'un coût abordable, les banques pouvaient encourager les transferts par des circuits structurés, comme cela avait été le cas en Turquie où la plupart des transferts passaient par les banques et où la proportion des transferts par des voies informelles ne dépassait pas 19 %. En outre, la Banque centrale turque proposait aux migrants un compte de dépôt en devises par le biais d'une lettre de crédit ainsi qu'un «super compte» en devises à taux d'intérêt plus avantageux, facilitant ainsi les transferts de fonds de type structuré.

38. On estimait que si les organismes de transfert de fonds étaient plus diversifiés, cela permettrait de faire passer davantage d'envois par les circuits formels. Les coopératives de crédit, les coopératives financières et les organismes de microfinancement pouvaient offrir des services de transfert à côté des institutions traditionnelles comme les banques, les services postaux et les organismes de transfert de fonds (par exemple Western Union). Le gouvernement avait un rôle clef à jouer à cet égard en assurant un environnement favorable. Dans certains pays, les coopératives de crédit devaient obtenir une licence pour pouvoir faire des envois de fonds, en plus de l'autorisation qui leur était nécessaire pour opérer en tant qu'institutions financières de type non bancaire.

39. Les experts ont souligné que les progrès technologiques avaient facilité le développement de moyens de transfert efficaces. L'utilisation de l'Internet et de transactions sécurisées avait transformé les modes de transfert des envois de fonds. En Turquie, il existait un genre de système de virement postal où ni l'expéditeur ni le destinataire n'étaient obligés d'avoir un compte bancaire, qui avait permis de gagner en efficacité et de réduire les coûts de transfert. Entre les États-Unis et le Mexique, la majorité des envois de fonds se faisaient désormais par voie électronique et ainsi le coût moyen des transferts de fonds avait nettement diminué. L'accès dans les zones rurales de nombreux pays en développement à des technologies nouvelles (par exemple système point de vente, assistants numériques personnels et transferts au moyen d'un téléphone mobile) avait, selon les avis, beaucoup contribué à l'utilisation accrue des circuits structurés. Les institutions de développement (comme celles participant au programme du mécanisme de financement pour l'envoi de fonds) avaient facilité l'utilisation de ces technologies nouvelles dans le cadre de projets de financement comportant les plates-formes technologiques et la formation nécessaires à ces dispositifs. L'UPU avait développé un réseau de paiement électronique mondial à partir de ses règlements multilatéraux pour les paiements postaux et du réseau de son système financier international, qui permettrait de mettre à la disposition de tous les membres un logiciel sécurisé et fiable. Ce système financier international proposait aussi des services de transfert d'argent aux niveaux national et international (par exemple fonds remis et payés en espèces, fonds remis en espèces et virés sur un compte, fonds prélevés sur un compte et payés en espèces, et virements de compte à compte). Les services postaux pouvaient jouer un rôle clef dans le développement des services bancaires à l'aide d'un téléphone mobile puisqu'ils opéraient dans un cadre réglementaire mondial; ils offraient déjà ce type de services en Italie et en Tunisie. Comme on l'avait constaté au Ghana, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, les offices postaux étaient de bons «marchands» d'espèces et aussi de bons agents (en partenariat avec les opérateurs de services bancaires au moyen d'un téléphone mobile) pour la gestion des transferts d'argent. À partir de là, ils pourraient développer tout un éventail de services impliquant l'ouverture d'un compte, par exemple en combinant produits d'épargne et services de transfert de fonds. Cette combinaison de services de transfert de fonds et d'autres services financiers était indispensable pour assurer la viabilité économique de cette offre de services dans les zones moins développées, comme les villages et les villes des zones rurales et les petites villes à la périphérie des grands centres urbains.

40. Il était enregistré des signaux encourageants grâce au succès de projets pilotes dans le bassin méditerranéen, parrainés par la Banque européenne d'investissement, en vue de promouvoir l'utilisation des circuits structurés. Il avait été créé en France une banque franco-tunisienne spécialisée à l'intention des travailleurs migrants tunisiens. En Turquie, il avait été mis en place un mécanisme de titrisation des envois de fonds qui comportait l'émission d'obligations adossées aux envois de fonds futurs anticipés et passait par un compte de fiducie.

41. Les experts ont insisté sur la nécessité de continuer à améliorer l'échange d'informations sur les envois de fonds (volume des envois par des moyens informels, origine et destination des envois et coûts de transfert correspondants). Il a été noté que

certaines pays (par exemple dans l'Union européenne) imposaient aux entités qui s'occupaient d'envois de fonds l'obligation légale de communiquer les informations pertinentes. Dans l'Union européenne, la directive concernant les services de paiement avait créé un marché unique pour les paiements, dans le but d'établir un ensemble de règles moderne et complet qui s'applique à tous les services de paiement au sein de l'UE.

42. Il a été noté que la Banque mondiale avait entrepris d'améliorer les données sur les envois de fonds internationaux, dans le cadre de son Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux. La Banque interaméricaine de développement avait elle aussi consacré des études à la question des envois de fonds. Elle avait formulé en outre des recommandations pour les politiques (y compris sur les données relatives aux envois de fonds) à l'intention de plusieurs pays d'Amérique latine, qui avaient été mises en œuvre en partie. Le FIDA et ses partenaires fournissaient à des acteurs publics et privés une analyse de l'environnement économique par le biais du projet phare «Travailleurs migrants et envois de fonds» et d'un portail d'information sur les envois de fonds, présenté sous forme de guichet unique institutionnellement neutre.

43. L'échange d'informations entre organismes de transfert de fonds était jugé utile, de même que la diffusion des meilleures pratiques. Certaines initiatives de la Banque européenne d'investissement visaient à promouvoir les synergies entre les institutions financières de l'Union européenne et celles d'Afrique du Nord ainsi que la mise en place de mémorandums d'accord correspondants. On s'attachait également à encourager la transparence en fournissant aux clients des informations sur le service de transfert – c'est-à-dire sur son coût total (frais d'envoi, commission de change et tous frais à la charge du destinataire) et sa rapidité. Les sites Web de comparaison de prix faisaient partie des outils intéressants, surtout s'ils incluaient des informations que les gouvernements souhaitaient mettre à la disposition de leurs communautés d'expatriés. Un environnement plus transparent favorisait notamment une concurrence accrue sur les marchés, et en conséquence une baisse des coûts des envois de fonds. Au Royaume-Uni par exemple, entre le lancement en 2005 de l'initiative d'un site Web et l'année 2010, les coûts des envois de fonds vers six principaux pays de destination avaient chuté de près de 50 %. En Nouvelle-Zélande, les coûts des envois avaient diminué de 20,8 % au cours des dix-huit mois suivant le lancement d'une initiative similaire en mars 2009.

44. Selon les participants, l'élimination des accords d'exclusivité et de la taxation des envois et l'octroi d'incitations (par exemple sous forme de subventions) contribuaient à abaisser les coûts de transaction et à amplifier le volume des envois transitant par les circuits structurés. Pour faciliter les envois de fonds par ces circuits il était prévu au Pakistan, dans le cadre de l'initiative sur les envois de fonds, de rembourser aux entités (organismes de transfert de fonds et banques) qui effectuaient des envois de fonds vers le Pakistan les coûts des envois à condition qu'elles ne les fassent pas supporter aux clients.

45. Les experts ont souligné que comme il fallait à la fois une flexibilité et une surveillance, l'élaboration de cadres réglementaires adaptés aux technologies et aux instruments financiers nouveaux (par exemple services bancaires au moyen d'un téléphone mobile) plaçait les décideurs devant de nouveaux défis. La réglementation actuellement appliquée, dirigée contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, risquait dans le même temps de limiter la diffusion de nouvelles technologies pour les envois de fonds. L'utilisation de technologies passant par le téléphone mobile pour les transferts monétaires soulevait la question de la réglementation pertinente des entreprises de télécommunications. Il faudrait donc apporter des ajustements aux pratiques réglementaires actuelles afin de permettre aux travailleurs migrants de mieux utiliser les technologies nouvelles pour faire des envois de fonds.

46. Des études avaient montré qu'il y avait une corrélation négative entre le fait de recevoir des envois de fonds et celui de détenir une couverture d'assurance, car les envois

de fonds relativement réguliers servaient en quelque sorte d'assurance de facto en cas d'imprévu. Ces envois de fonds pourraient donc contribuer au développement de la protection sociale si leurs destinataires les utilisaient pour se doter d'une assurance en bonne et due forme. Les pouvoirs publics et les compagnies d'assurances pourraient donc optimiser cet effet de levier: a) en appuyant le développement des marchés de la microassurance; b) en déterminant mieux l'intérêt pour les expatriés envoyant des fonds d'avoir une assurance en bonne et due forme qui couvre leur famille dans le pays d'origine; c) en concevant des produits d'assurance dont les primes pourraient être payées par les travailleurs expatriés; d) en envisageant des actions de commercialisation auprès des organisations de migrants à l'étranger; et e) en offrant des possibilités d'acquisition de compétences financières et de compétences en matière d'assurance aux expéditeurs et aux destinataires des fonds.

D. Apporter des réponses aux problèmes liés aux migrations afin de faciliter les envois de fonds

47. Il a été noté que dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil il existait des mesures liées aux migrations qui affectaient les envois de fonds. Dans les pays d'origine, les coûts de recrutement élevés, l'absence de formation pour les migrants et les problèmes de réintégration devaient être pris en compte. Dans les pays d'accueil, les quotas de migrants, l'examen requis des besoins économiques, du marché du travail et des besoins en termes de gestion, les obligations en matière de visas et la lenteur des procédures d'obtention de visas, et l'absence de protection sociale et autres formes de prestations pour les migrants (ou leur insuffisance) étaient des problèmes très répandus.

48. Un important obstacle aux envois de fonds était la vulnérabilité des travailleurs migrants temporaires, en raison de leur situation irrégulière et de leur méconnaissance du contexte juridique et économique du pays de destination. Pour beaucoup de pays d'origine, ces migrants en situation irrégulière représentaient parfois jusqu'à 50 % de leurs travailleurs expatriés. Cette vulnérabilité pouvait peser sur la régularité, le volume et la stabilité des envois de fonds, et dissuader des migrants, faute de confiance, d'envoyer des fonds dans leur pays d'origine.

49. L'une des propositions évoquées lors de la réunion consistait à accroître le nombre des parties signataires – les pays de destination en particulier – de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui n'avait pas été ratifiée par tous les pays. Une autre préconisait de promouvoir les initiatives et les mesures unilatérales de protection des travailleurs migrants temporaires, comme le Mexique l'avait fait pour les migrants temporaires venus d'Amérique centrale. Le Mexique, soucieux de protéger certains droits fondamentaux des travailleurs migrants et conscient de leur contribution à l'économie locale, avait introduit des mécanismes novateurs sur le plan social et en matière de travail afin de permettre aux travailleurs migrants temporaires d'accéder aux services essentiels tels que l'éducation et la santé, ainsi qu'un mécanisme de surveillance des violations des droits.

50. Mais les programmes de protection sociale accessibles dans beaucoup de pays d'origine aux travailleurs migrants restaient parfois inopérants, faute a) de mécanismes similaires dans les pays de destination, ou b) de liens entre les mécanismes des pays d'origine et ceux des pays de destination. Il fallait donc un minimum de reconnaissance et d'harmonisation. Le Sénégal avait des accords de protection sociale avec la France depuis les années 70. Mais les divergences de couverture entre la France et le Sénégal, en termes de contributions, ont rendu l'harmonisation difficile. Pour mieux canaliser les envois de fonds vers les secteurs productifs, le Sénégal travaillait à la mise au point d'un ensemble de

services bancaires pour les travailleurs migrants sénégalais, qui couvrirait l'assurance-vie/décès, l'assurance médicale et la retraite.

51. Des politiques globales et des cadres réglementaires et institutionnels nouveaux étaient mis en place par plusieurs pays d'origine pour protéger les droits de leurs travailleurs migrants et pour faciliter les envois de fonds; ils avaient notamment pour objectif de faciliter la réinsertion des expatriés revenus au pays dans la vie économique et sociale. Un bon exemple était celui du Secrétariat national pour les migrants mis en place en Équateur, qui entendait entre autres promouvoir la prise en compte de la problématique des migrants (sur le plan tant économique que social) dans les politiques publiques – par exemple, risques liés à la migration et envois de fonds. Pour appliquer ces politiques, l'Équateur avait prévu toute une série de programmes, notamment pour offrir une assistance juridique directe aux migrants, pour créer des liens avec les migrants par le biais du «réseau des maisons de l'Équateur» (des centres financés par le Gouvernement équatorien pour fournir des services d'appui aux Équatoriens expatriés), pour encourager l'investissement productif, pour faciliter la réinsertion économique et sociale, pour appuyer les réseaux de compétences de la diaspora, et pour proposer des services financiers adaptés avec la création d'une banque des migrants. Le Bangladesh avait créé en 2001 le Ministère de la protection sociale et de l'emploi à l'étranger, qui avait conçu des réglementations et des initiatives pertinentes comportant notamment une politique globale en matière d'emploi à l'étranger, l'enregistrement électronique des candidats à la migration, et le recensement des migrants. Il avait aussi été établi un mécanisme de surveillance de la politique, placé sous la responsabilité d'une équipe spéciale. L'un des principaux axes de cette politique était de mieux connaître les migrants, c'est-à-dire leur nombre, leur ventilation, leur niveau de qualifications et leur motivation ainsi que les principaux couloirs de migration, afin de concevoir des stratégies de réponse adaptées. Aux Philippines, depuis le début des années 80 le Centre national pour la réinsertion des travailleurs philippins expatriés (dépendant du Département du travail et de l'emploi) appliquait le programme national de réinsertion des travailleurs migrants en coordination avec l'Administration pour la protection sociale des travailleurs expatriés et les offices du travail philippins à l'étranger. Parmi les autres partenaires institutionnels collaborant au projet figuraient notamment la Banque centrale et le Département du commerce et de l'industrie. Reconnaissant que la migration économique n'était pas une «voie à sens unique», le programme de réinsertion comportait une assistance en trois phases – avant le départ, durant le séjour à l'étranger, et au retour. L'Indonésie avait promulgué sa loi sur le placement et la protection des travailleurs migrants indonésiens afin de mieux protéger ses travailleurs à l'étranger, y compris au moyen de dispositions spéciales permettant de sécuriser leurs revenus et leurs envois de fonds.

52. Les experts considéraient que les pays d'origine et les pays d'accueil avaient la responsabilité conjointe d'assurer un environnement qui favorise le retour dans de bonnes conditions et la réinsertion professionnelle des travailleurs migrants. Les mouvements temporaires et circulaires de migration pouvaient réduire les risques liés à la migration et optimiser les avantages de celle-ci tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination; les migrants en situation régulière, par exemple, avaient tendance à effectuer davantage d'envois de fonds parce qu'ils avaient accès à des moyens de transfert structurés. Les accords de coopération et les mémorandums d'accord entre pays d'origine et pays de destination pour les migrations temporaires et circulaires se multipliaient et ils couvraient un large éventail de questions, y compris les droits des migrants, la protection sociale et la protection dans le travail, et la facilitation des envois de fonds (comme l'accord conclu entre l'Équateur et l'Espagne). L'accord signé en 1974 entre le Canada et le Mexique établissant le programme de travailleurs agricoles saisonniers était considéré comme un bon modèle pour promouvoir des flux migratoires licites et bien organisés entre les pays. En septembre 2010, 208 670 Mexicains avaient déjà bénéficié de ce programme. Le

Bangladesh était partie à sept accords ou mémorandums d'accord de ce type (essentiellement avec d'autres pays en développement), et deux accords supplémentaires étaient en préparation. Les Philippines avaient signé plusieurs accords ou mémorandums d'accord similaires couvrant les «trois phases» (voir par. 51) avec plusieurs pays d'Asie et du Moyen-Orient. Le Gouvernement indonésien avait signé des mémorandums d'accord avec les 10 pays accueillant le plus grand nombre de travailleurs migrants indonésiens afin de garantir à ces travailleurs une véritable protection et d'assurer leur bien-être, y compris en sécurisant leurs envois de fonds. Des organisations internationales comme l'OIM apportaient leur appui pour l'élaboration et la négociation adéquates de tels accords.

53. Les accords de commerce, dont faisait partie l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), pouvaient aider à surmonter certains obstacles au mouvement de personnes physiques pour la fourniture de services (mode 4) – par exemple en assurant un accès effectif aux marchés, y compris par l'augmentation des quotas de main-d'œuvre, l'élimination de l'examen des besoins économiques, ou l'établissement de critères clairs pour cet examen. Il a été noté que les engagements pour le mode 4 restaient limités en quantité et en qualité, y compris dans les offres présentées dans le cadre du Cycle de Doha, ce qui restreignait le mouvement de personnes physiques à tous les niveaux de qualifications. Selon plusieurs experts, une libéralisation du mode 4 serait avantageuse pour les pays développés comme pour les pays en développement, et pourrait procurer à ces derniers selon les estimations des gains de plus de 150 milliards de dollars en termes de développement. Un résultat fort et significatif sur le plan commercial pour le mode 4 pourrait avoir des retombées bénéfiques considérables tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

E. Conclusions et recommandations

54. Les experts ont salué le travail de la CNUCED sur les migrations et les envois de fonds, et ont formulé les conclusions et recommandations suivantes:

a) Les migrations pouvaient contribuer au développement de tous les pays dans le cadre de la mondialisation. Elles devraient être systématiquement prises en compte et intégrées dans les stratégies nationales de développement;

b) La gestion des questions de migration est une responsabilité partagée entre pays d'origine, pays de transit et pays de destination. Les accords bilatéraux sur la migration temporaire et circulaire peuvent aider à assurer des mouvements migratoires sécurisés, licites et bien organisés entre les pays;

c) Les envois de fonds sont intrinsèquement liés aux flux migratoires, et ils sont devenus un important moteur de l'économie de nombreux pays en développement. Ces envois de fonds doivent être intégrés dans la politique globale de gestion des migrations et dans la stratégie nationale de développement. Les problématiques des femmes et des jeunes devraient être prises en compte dans la gestion des migrations et des envois de fonds;

d) Les envois de fonds ont contribué de façon positive à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement social dans les pays bénéficiaires, en permettant de répondre aux besoins essentiels, d'effectuer des investissements dans le logement, la santé et l'éducation, et de faciliter le transfert des connaissances et des compétences des migrants rentrés au pays et des diasporas. Il convient de souligner toutefois que les envois de fonds ne peuvent pas remplacer des stratégies de développement économique cohérentes;

e) Des politiques et des mesures proactives et ciblées pourraient optimiser la contribution des envois de fonds au développement, notamment à travers: i) l'acquisition de compétences financières et l'intégration financière, s'agissant aussi bien des travailleurs

migrants que des destinataires des envois de fonds; ii) la mise au point et la commercialisation de produits financiers (par exemple produits d'épargne et d'assurance); iii) une formation technique pour les services financiers et les services de transfert d'argent; iv) la formation des migrants à l'entrepreneuriat; v) l'aide aux PME; et vi) la titrisation des envois de fonds (par exemple au moyen d'obligations s'adressant aux membres de la diaspora);

f) Tout en gardant à l'esprit que les envois de fonds sont des transferts privés, leur contribution au développement peut être optimisée en agissant à quatre niveaux: i) formaliser les envois de fonds; ii) mettre en place un environnement favorable et compétitif et un cadre réglementaire propice; iii) promouvoir l'accès aux services financiers et aux financements (en combinant les envois de fonds et d'autres produits financiers tels que produits d'épargne modulés, crédit, assurances et hypothèques); et iv) développer l'éventail des produits financiers, y compris pour les zones rurales, et promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies;

g) Les envois de fonds doivent être améliorés en: i) réduisant les coûts de transaction; ii) assurant la sûreté et la sécurité; iii) proposant des moyens de transfert accessibles et d'un coût abordable; iv) éliminant la taxation des transactions; v) améliorant la transparence, l'information et la concurrence sur les marchés des transferts monétaires; et vi) offrant des produits innovants. Le réseau postal pouvait être une intéressante possibilité dans les zones rurales, en particulier quand les autres fournisseurs de services financiers étaient absents;

h) Pour développer les envois de fonds, il faudrait agir – en particulier contre les mesures pouvant faire obstacle aux migrations temporaires – aux niveaux national, bilatéral, régional et multilatéral, y compris dans le cadre des négociations du Cycle de Doha sur les services. La facilitation des migrations temporaires et circulaires – y compris dans le cadre d'accords bilatéraux – constitue une solution utile, qui implique une coopération entre les pays concernés par les flux migratoires;

i) Des politiques cohérentes et des approches intégrées sont particulièrement importantes. Bien qu'il existe déjà des politiques, des expériences et des mécanismes pouvant faciliter les migrations et les envois de fonds, il reste beaucoup à faire pour renforcer et améliorer la coopération et la coordination aux niveaux national et international – y compris entre pays d'origine, pays de transit et pays de destination – et aussi pour mettre en commun les expériences et pour assurer un environnement qui soit propice aux migrations temporaires et circulaires;

j) Dans le cadre d'une approche globale il faudrait entre autres: i) fixer des objectifs et des priorités de politique clairs et cohérents; ii) mettre en place et promouvoir des réglementations et des institutions cohérentes; iii) évaluer les besoins du marché du travail dans les pays de destination; iv) assurer aux migrants une formation avant le départ et pour se réinsérer à leur retour; et v) tenir des consultations avec l'ensemble des parties prenantes pour promouvoir des envois de fonds contribuant au développement et des flux migratoires gérés en prenant en compte la dimension droits de l'homme;

k) Les domaines d'action futurs ci-après sont suggérés:

i) Faire la synthèse des examens de pays disponibles concernant les réglementations financières et les systèmes de paiement affectant les envois de fonds, afin de déterminer ce qui existe, ce qui fonctionne, et ce qui pourrait être amélioré;

ii) Établir un cadre d'analyse et une feuille de route pour évaluer les niveaux d'intégration financière et de compétences financières dans les différents pays, représentant un élément clef des stratégies de développement;

iii) Produire une «boîte à outils» et une base de données sur les politiques et les pratiques qui facilitent les envois de fonds contribuant au développement, afin de lever les obstacles et de promouvoir des investissements productifs mettant mieux les envois de fonds au service du développement; et

iv) Poursuivre les travaux de recherche et organiser d'autres réunions d'experts sur les liens entre migrations, envois de fonds, commerce, investissement et développement.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Dian Triansyah Djani (Indonésie)

Vice-Président-Rapporteur: M^{me} Karolina Frischkopf (Suisse).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (distribué sous la cote TD/B/C.I/EM.4/1). L'ordre du jour de la réunion se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Optimisation de la contribution au développement des envois de fonds.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

57. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

58. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion d'experts:

Allemagne	Kazakhstan
Angola	Lesotho
Arabie saoudite	Madagascar
Azerbaïdjan	Maroc
Bangladesh	Mexique
Bénin	Myanmar
Bolivie (État plurinational de)	Nigéria
Bosnie-Herzégovine	Ouganda
Burkina-Faso	Ouzbékistan
Cambodge	Paraguay
Cameroun	Philippines
Cap-Vert	Pologne
Chine	République de Moldova
Chypre	République démocratique populaire lao
El Salvador	République dominicaine
Équateur	Sénégal
ex-République yougoslave de Macédoine	Serbie
France	Suisse
Ghana	Tchad
Honduras	Thaïlande
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Italie	Viet Nam
Jordanie	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Banque africaine de développement
Banque interaméricaine de développement
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Union européenne.

3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Programme des Nations Unies pour l'environnement.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/EM.4/Inf.1.

Organisation internationale du Travail
 Organisation mondiale de la santé.

5. Les intervenants ci-après étaient invités à la réunion d'experts:

(cités par ordre d'intervention)

M. Ottaviano **Canuto**, Vice-Président et Chef des activités pour la réduction de la pauvreté et le développement économique à la Banque mondiale (par visioconférence)

M. Dilip **Ratha**, économiste hors classe, Directeur du Groupe des perspectives de développement de la Banque mondiale (par visioconférence)

M. Ralf **Chami**, Directeur de la Division des études régionales, Département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale, Fonds monétaire international (FMI)

M. Saul T. **De Vries**, Directeur adjoint du Centre national pour la réinsertion des travailleurs philippins expatriés, Département du travail et de l'emploi, Philippines

M. Manuel **Orozco**, Directeur chargé des envois de fonds et du développement, Dialogue interaméricain (par visioconférence)

M^{me} Awa **Ndiaye**, Présidente, Espace Afrique International, et Vice-Présidente, Fonds mondial de la diaspora

M. Yu **Zhu**, professeur à l'Université normale de Fujian et Président du Réseau de recherche sur les migrations en Asie et dans le Pacifique, Chine

M. Pedro **de Vasconcelos**, Coordonnateur du mécanisme de financement pour l'envoi de fonds, Fonds international de développement agricole

M. Raúl **Hernández Coss**, Directeur général chargé de l'accès au financement, Commission nationale des banques et des marchés boursiers, Mexique

M. Pedro **de Lima**, conseiller économique, Chef du Service du développement économique, DEAS/OPSB, Banque européenne d'investissement

M. Serguei **Nanba**, Coordonnateur des services financiers postaux, Union postale universelle

M. Duran **Şimşek**, expert au Sous-Secrétariat du Trésor, Turquie

M. Leon **Isaacs**, Directeur général de l'International Association of Money Transfer Networks

M. Dave **Grace**, Premier Vice-Président du Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit

M. Gonzalo **Lima Galarza**, Directeur de la Banque des migrants, Équateur

M. Samba Yomb **Thiam**, conseiller technique du Ministre, Ministère des Sénégalais de l'étranger, Sénégal

M. Ravi **Bangar**, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation mondiale du commerce

M. Khurshed Alam **Chowdhury**, Directeur général du Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation au Ministère de la protection sociale des expatriés et de l'emploi à l'étranger, Bangladesh

M^{me} Andrea **Riester**, Chef adjointe pour les migrations et le développement, Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), Allemagne.